

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 19 mars 2024 à 16 h 30 au lieu habituel des sessions, soit au 632, rue De Lanaudière à Joliette à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies, Messieurs Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, Mario Lasalle, maire de Crabtree, Marc Pelletier, conseiller de Saint-Paul, Pierre Guilbault, maire de Notre-Dame-de-Lourdes, Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Michel Dupuis, maire de Saint-Ambroise de Kildare, André Champagne, maire de Saint-Thomas, et Louis Freyd, maire de Sainte-Mélanie, tous formant quorum sous la présidence de M. Pierre-Luc Bellerose, préfet et maire de Joliette.

Est également présente, Madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette.

---

## RÉSOLUTION CM 083-03-2024

---

### FONDS REGIONS ET RURALITES (FRR) – PRIORITES 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des orientations gouvernementales concernant le FRR - volet 2;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes établies par le ministre, il y a lieu d'adopter nos priorités pour la politique de soutien aux entreprises et la politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette a établi ces priorités.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Dupuis, et unanimement résolu :

1. D'établir pour l'année 5 (2024-2025) du Fonds régions et ruralités – volet 2, les priorités suivantes à savoir :
  - Soutenir le développement économique;
  - Soutenir le développement des communautés;
  - Soutenir l'aménagement du territoire;
  - Soutenir le développement d'infrastructures régionales de services publiques, touristiques, culturelles et sportives;
  - Soutenir le développement d'événements touristiques, culturels et sportifs;
  - Soutenir la concertation régionale.
2. Que les priorités soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et diffusées sur notre site Internet.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Donnée à Joliette, 26 mars 2024



Nancy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une séance ultérieure*